

## DECLARATION CPE SNES/SNUEP-FSU

### CAPN du 7 mars 2018

Nous ne reprendrons pas ici les éléments de la déclaration préliminaire de nos camarades faite lors de la séance d'ouverture des FPMN dont nous partageons bien évidemment la teneur :

- respect du paritarisme (mise en garde contre la volonté ministérielle de réduire le rôle des commissions administratives paritaires aux seuls cas d'appels et de ne plus les réunir préalablement à l'étude des situations individuelles lors des opérations de gestion de carrière, arrêt de la communication du projet avant vérification par les élus du personnel et avant consultation des CAPN et FPMN),
- condamnation des orientations du comité interministériel de la transformation publique qui constituent une attaque en règle contre les conditions statutaires d'emploi des personnels et une remise en cause de la conception même du service public,
- revendication du retour à un mouvement national en un seul temps avec possibilité de mutation sur poste dans le respect du barème.

Nous allons aborder les points qui concernent plus spécifiquement la catégorie ainsi que l'affectation en académie de nos collègues titulaires et stagiaires.

#### **Des capacités d'accueil plus que jamais insuffisantes dans les académies.**

Nombre d'entre elles ne correspondent pas aux besoins académiques en titulaires. Les demandes éducatives sont criantes et le nombre de CPE titulaires n'évolue pas. Les postes vacants, les postes libérés par les sorties du corps devraient être pris en compte comme l'indispensable revitalisation du vivier de titulaires remplaçants, exsangue dans la plupart des académies.

Or, le budget l'annonçait en octobre, le Comité Technique Ministériel de décembre l'a confirmé : la rentrée 2018 se fera sans un emploi de CPE supplémentaire... Le gouvernement a donc fait le choix de ne pas améliorer les conditions d'accueil et d'études des jeunes alors que 26 000 collégiens et 20 000 lycéens supplémentaires sont attendus à cette rentrée. Au moment où se réunissent les Comités Techniques Académiques, le décalage entre les moyens humains et les besoins éducatifs dans les EPLE n'apparaît que plus crûment.

Cette préparation de rentrée se double d'une diminution du nombre de postes au concours (-50). L'argument d'un vivier insuffisant utilisé par le ministère pour d'autres disciplines est inopérant ici : les candidats au métier de CPE n'ont jamais manqué. Nous rappelons notre demande d'ouverture de listes complémentaires aux concours. Si le signal envoyé aux étudiants est désastreux, il l'est aussi pour les collègues. Trop de CPE ont aujourd'hui des effectifs d'élèves à suivre incompatibles avec un exercice serein de leurs missions. Ce sentiment de ne pas avoir pour chaque élève le temps d'écoute nécessaire à son accompagnement est déjà source de souffrance au travail pour de nombreux collègues. Pour certains, s'y ajoutent parfois des méthodes de management infantilisantes et contre-productives.

D'autres sollicitations sont pourtant en expansion et la tentation est grande d'utiliser la « vie scolaire » comme variable d'ajustement de dispositifs qui s'empilent sans cohérence éducative depuis quelques années... Après l'évocation d'une participation possible aux EPI et à l'EMC dans les collèges, les CPE ont été sollicités pour la mise en œuvre du dispositif « devoirs faits ». A cet égard, les constats de terrain oscillent entre recyclage de formules d'aide au travail déjà existants et usines à gaz offertes à des « volontaires/désignés » qui ne sont pas nécessairement ceux qui en auraient le plus besoin... Au lycée, la mise en œuvre au forceps de « Parcoursup » a aussi été l'occasion de glisser les CPE comme recours possible pour du tutorat, à défaut d'avoir confié l'aide à l'orientation à un deuxième professeur principal. Rappelons au passage que ces sollicitations diverses ne peuvent être des injonctions : le volontariat est la règle, et l'acceptation de ces tâches ouvre droit à rémunération.

La démocratisation est pour le SNES-FSU un enjeu social majeur qui doit faire l'objet d'un projet éducatif permettant la réussite de tous les jeunes. Elle nécessite de conforter le service public d'éducation et un investissement budgétaire d'une autre ambition que celui de 2018. Ainsi pour garantir la qualité du suivi éducatif et améliorer les conditions de travail, la revendication d'un CPE pour 250 élèves s'articule avec celle d'un plan pluriannuel de recrutements.

#### **Un taux de satisfaction sur la base du projet étroitement lié aux capacités d'accueil.**

Le taux de satisfaction des demandeurs titulaires s'est dégradé cette année, passant de 37,1 % à 31 %. Il demeure nettement inférieur à celui des enseignants (42,4 %) de 11,5 %.

L'insuffisance des capacités d'accueil, en lien direct avec l'absence totale d'ambition de recrutement de CPE, entraîne l'inflation des barres d'entrées pour de nombreuses académies et remet en cause la possibilité de muter. Bien évidemment, s'agissant des travaux de ce matin, nos interventions viseront à améliorer la fluidité du mouvement par des ouvertures supplémentaires de capacités d'accueil. Nous souhaitons que nos demandes soient étudiées précisément et que les refus prononcés en séance ne soient pas suivis de l'attribution d'affectations à titre définitif hors contrôle des instances paritaires et sans possibilité d'étudier les chaînes qui pourraient en découler. Concernant Mayotte, nous vous rappelons notre demande de la mise en place d'une CAPA CPE comme pour le reste du territoire et les autres disciplines afin que la catégorie soit traitée de façon similaire à celle des enseignants.

#### **Postes spécifiques.**

S'agissant du mouvement spécifique national, il n'a de raison d'être que s'il nécessite des qualifications particulières de la part des CPE qui y sont affectés. Cela ne doit être en aucun cas la porte ouverte à des affectations ne respectant pas les règles statutaires. Nous rappelons que « s'adapter à des publics particuliers » est partie intégrante des missions de tous les CPE, quels que soient les établissements d'affectation. Sans réponse de l'Inspection Générale, nous redemandons ici la liste complète des postes spécifiques nationaux CPE.

#### **L'évaluation des CPE.**

Les nouvelles modalités d'évaluation professionnelle (les « rendez-vous de carrière ») se mettent en place depuis septembre. Pour les CPE, ces nouvelles modalités doivent permettre le regard sur le cœur des pratiques professionnelles et de sortir du face-à-face avec les chefs d'établissement. Pour le SNES-FSU, le dispositif d'évaluation doit consacrer l'ambition de la circulaire de missions : Un « CPE concepteur de son activité ». Le hiatus entre métier prescrit par les textes et métier imposé par les hiérarchies intermédiaires doit cesser. Des mesures de clarification sont indispensables pour en finir avec la gangrène d'un positionnement encore trop soumis au « Nouveau Management Public », en particulier la remise à plat du concours externe et un corps d'inspection enfin issu de celui des CPE.

#### **Revalorisation des fins de carrière.**

Si la création de la classe exceptionnelle peut représenter l'espoir d'une amélioration salariale de fin de carrière, les choix arrêtés pour son attribution, en particulier pour notre corps, remettent sérieusement en question cette perspective légitime. Les CAPA qui se sont déjà tenues montrent que la classe exceptionnelle n'est pas pour l'instant un véritable débouché de carrière accessible pour des raisons d'inadaptation à la structure de la profession du ratio 80/20 entre les deux viviers. De très nombreuses promotions possibles ont d'ores et déjà été perdues, faute de candidats au premier vivier dont la constitution trop étroite est là aussi sans rapport avec les réalités de la catégorie. Notre exigence d'une véritable revalorisation des fins de carrière demeure, avec un accès à la classe exceptionnelle pour tous les collègues ayant déroulé une « carrière normale ».

#### **Un contexte toujours plus dégradé.**

Nous ne pouvons terminer cette déclaration sans revenir sur le contexte général.

Dans l'éducation, les logiques trop connues continuent de s'appliquer, en collège comme en lycée avec la réforme du bac : baisse des moyens, renoncement aux objectifs de démocratisation, autonomie renforcée des établissements, bac local, mise à mal de la qualification professionnelle des personnels. Dans l'enseignement professionnel, le gouvernement dévalorise à nouveau, de façon irresponsable, la voie professionnelle sous statut scolaire.

Une vaste entreprise de démolition des services publics, de paupérisation des fonctionnaires et de dénaturaion de leurs missions est en cours sous couvert d'entrée dans le « monde nouveau ».

Mesures pour baisser les salaires nets des agents publics, stigmatisation des personnels avec le jour de carence, mépris pour les conditions de travail : en moins d'un an, le gouvernement a fait pleuvoir sur les fonctionnaires une avalanche de mauvais coups. C'est désormais aux fondements mêmes du statut qu'il s'attaque. Abandon de missions, 120 000 suppressions d'emplois en 5 ans, rémunérations individualisées, recours accru aux contractuels, remise en cause des instances de dialogue social (CHSCT, commissions paritaires) sont au programme. La réforme des retraites, annoncée pour 2019, vise à défaire un système solidaire déjà fortement dégradé par les réformes précédentes.

**C'est pourquoi, contre les mesures annoncées et celles déjà prises, les syndicats de la FSU appellent tous les personnels à s'engager et à se mobiliser, à se mettre en grève et à manifester le 22 mars, pour leur avenir comme pour celui de la fonction publique, et pour la défense de leur pouvoir d'achat.**